



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Compte Rendu du Comité Directeur tenu en visioconférence le jeudi 19 décembre à partir de 20 h.

Destinataires :

Titulaires présents : MM. Éric CHADFFAUD, Yvan COSTA, Dominique DESHAYES, Sylvain GRÉGOIRE, Gilles GUIGNARD, Michel HAINNEVILLE, François LASSERRE, Philippe MOREL, Claude OTTENWALTER.

Invité : Jean-Marc HUET.

Titulaires absents, excusés : MM. Jean Pierre BILLET, Yvon CORRE, Erich COSTA.

Jean Marc HUET organise la réunion en visioconférence.

Laetitia CLÉMENT rédige le projet de compte rendu avec Philippe MOREL.

Début 20 h 5

1/ Effectifs, clubs et licences. Licences 2025.

Y.COSTA indique les chiffres pour 2024 : 729 licences, 47 clubs (dont deux nouveaux).

Pour 2025, déjà 13 clubs inscrits et 248 licences au 19/12/2024.

Il rappelle qu'il reste 150 badges pour les clubs qui voudront des badges. L'imprimeur concerné a déposé le bilan. La prochaine équipe décidera si elle utilise des licences dématérialisées ou trouvera un nouvel imprimeur.

M.HAINNEVILLE indique que le club Eure Modélisme Naval s'affilie en 2025.

2/ Situation financière. Compte courant et compte de réserve.

Y. COSTA indique la situation financière suivante :

- 12 070 € de réserve, obligation ministérielle.
- 14 000 € sur le compte courant
- Fin d'exercice : 4 000 € de profit
- Comptes équilibrés.

Il rencontrera Le vérificateur aux comptes M. Jean-Yves GENIN et lui communiquera les comptes de la fédération, en janvier avant l'AG.

Que penser de la situation du concurrent qui ne s'est pas rendu aux CM MRC sans avertir la fédération ? Des frais ont été engagés (pour rappel, la fédération avance les frais des concurrents auprès de l'organisateur au regard de la liste des inscrits, chaque concurrent devant ensuite rembourser la FFMN). Les frais ne sont pas remboursés à ce jour.

Les membres du comité directeur trouvent dommageable en effet que ledit concurrent, au-delà de la raison valable de son absence, n'ait pas pris la peine de prévenir. Les membres s'entendent sur les points suivants :

- Dans ce cas précis, la fédération ne cherchera pas à se faire rembourser par ce concurrent.
- Désormais, en cas de non-présence du concurrent, hors raison médicale ou changement de situation professionnelle, le concurrent se devra de rembourser. Il faudra notifier cette information lors des prochaines inscriptions.

3/ Nomination du vérificateur aux comptes.

M. Jean-Yves GENIN est nommé à l'unanimité, vérificateur aux comptes pour l'année 2024.

4/ **Projet de budget 2025. Commande de la commission NS/C.**

Y.COSTA ne présentera pas le budget, n'étant pas candidat en 2025. La prochaine équipe le fera.

P.MOREL indique qu'il y a eu une commande de médailles pour les CF de NS/C. La section n'a pas suivi le règlement financier à proprement parler, mais il s'agit là de commandes qui se font ainsi depuis un temps certain avec JP.BILLET. Aussi, il a été décidé d'en accepter le paiement.

Cela n'engage en rien pour la suite. Il est rappelé que les médailles des CF sont à la charge des organisateurs, une aide financière de 200 € leur étant versée par la fédération.

M.HAINEVILLE intervient et indique que le club d'AMIENS organiserait les prochains CF NS/C.

5/ **Modalités et organisation des élections :**

P.MOREL remercie E.CHADEFFAUD pour son aide et l'élaboration de documents.

STATUTS
Article 10
Convocation 30 jours avant le 1 ^{er} mars 2025 : jeudi 30 janvier 2025
Article 15
Élection du Président : scrutin uninominal à deux tours

Pour rappel les présidents de club (ou représentants attitrés) votent pour cette élection. Appel au vote électronique, une personne sera désignée pour ce vote, et seulement la personne désignée pourra voter. Chaque club devra communiquer le nom du votant.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Article V. 2. 1.
Candidatures Président 15 jours avant le 1 ^{er} mars 2025 : vendredi 14 février 2025
Article V. 2.2.
Candidatures au Comité Directeur 21 jours avant le 1 ^{er} mars 2025 : samedi 8 février 2025
Article VIII. 5.
Candidatures commissions techniques : samedi 8 février 2025
Candidatures commission juges : samedi 8 février 2025
Validation des listes de candidats (réunion ?) Commission Électorale au plus tard : jeudi 20 février 2025
Publication des listes de candidats le 8 ^e jour à 12 h avant le 1 ^{er} mars 2025 : vendredi 21 février 2025

- *Toutes les candidatures sont à envoyer à P.MOREL, secrétaire. Un accusé de réception sera envoyé en retour.*
- *Les dates ci-dessus mentionnées s'entendent « avant le ». Exemple : Date limite au 14/02, envoi avant le 13/02 minuit.*
- *Un candidat au poste de président peut aussi candidater à un autre poste (au comité directeur, par exemple). Il faut remplir le formulaire dédié pour chaque candidature.*

LISTE DES LICENCIÉS ET TABLEAU DES VOIX

Fichier définitif du **31 décembre 2024**

La liste des licenciés 2025 sera mise à jour et à disposition sur le site après le 31 janvier.

DOCUMENTS À ENVOYER POUR L'AG

Formulaires de candidatures, envoi le **début janvier**

Compte de Résultat, Bilan, Rapport du commissaire au compte, envoi le **15 février 2025**

Ordre du jour, envoi avant le : **30 janvier 2025**

Convocation, envoi avant le : **30 janvier 2025**

Tableau des voix mis à jour des Présidents licenciés au 31 janvier 2025, envoi le **2 février 2025**

Scrutin du vendredi 28 (14h) février au samedi 1^{er} mars (10h)

Tableau résumé en Annexe.

6/ Fonctionnement :

Commission des juges : prochaine réunion le 14 janvier 2025.

Commissions techniques : P.MOREL indique que, en MRC, la méthode de financement du logiciel de comptage sera à définir avec le futur CD en accord avec la future commission technique. RAS par ailleurs.

7/ AssoConnect

L'ensemble de la communauté (la base des licenciés) a été entièrement mise à jour. La question de la poursuite de l'utilisation d'AssoConnect sera à étudier par la prochaine équipe eu égard aux coûts très élevés, à l'obligation de passer par la banque choisie par eux, aux limites des envois de mailing, à l'usage restreint de toutes les fonctionnalités, à la complexité pour les utilisateurs occasionnels, etc. M.HAINEVILLE demande de vérifier la date de fin de contrat.

M.CARRIER a demandé à supprimer la référence à une date sur le dernier CR du CD. Les membres donnent leur avis. Il est rappelé que tout compte rendu approuvé par le comité ne peut pas ensuite être modifié.

8/ Questions diverses

- Question de D. DESHAYES relative au Club de BEAURAINS rattaché à l'OD IDF. Le club sera contacté pour savoir s'il souhaite être rattaché à l'OD NORD-OUEST.
- Demande de F.LASSERRE d'aider au dépouillement. Il en est remercié et l'aide de toute autre personne volontaire en présentiel sera appréciée.

9/ Date du prochain Comité Directeur

Vendredi 28 février 2025 14 h, la demande de salles est en attente de validation. Les infos utiles seront publiées sur le site.

Fin du comité 22 h 15

Le Président FFMN par intérim

Philippe MOREL



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

AGO : 01/03/2025 Candidatures au poste de :	CANDIDATER AVANT le... (1)	DATE DU SCRUTIN	VOTE du COMITÉ DIRECTEUR	DÉSIGNATION par le COMITÉ DIRECTEUR	VOTE DES PRÉSIDENTS DE CLUBS	VOTE des LICENCIÉS (2)	DOCUMENTS NÉCESSAIRES
PRÉSIDENT	14/02/2025	28/02/25 au 01/03/25			01/03/2025		FORMULAIRE FFMN EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE (B3)
COMITÉ DIRECTEUR	08/02/2025	28/02/25 au 01/03/25			01/03/2025		FORMULAIRE FFMN EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE (B3)
COMMISSIONS TECHNIQUES MOINS DE 7 MEMBRES	08/02/2025						FORMULAIRE FFMN
COMMISSIONS TECHNIQUES PLUS DE 7 MEMBRES							
COMMISSION JUGES	08/02/2025						FORMULAIRE FFMN
COMMISSION ÉLECTORALE							
COMMISSION FINANCES							
COMMISSION MESSAGE							
COMMISSION STATUTS							

Pour tous ces postes, il est nécessaire d'avoir renouvelé sa licence avant le 31 janvier 2025

(1) Formulaires de candidatures envoyés début janvier 2025

(2) Seuls les licenciés de la Classe Préférentielle Compétitions, Juges, Dirigeants et Juniors de plus 16 ans peuvent voter